



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

• SERVICE DE LA PREVENTION
DES POLLUTIONS ET DES RISQUES

• Bureau de l'environnement industriel

N° 6034-2-5114 /2008/DENV/BEI/nt

Affaire suivie par : I. FAISANT

Nouméa, le 10 OCT. 2008

Le chef du service de la prévention des pollutions et des risques

à

Monsieur le gérant de la société Seven House

307, rue Jacques Iékawé
7^{ème} KM

98800 NOUMEA

Lettre recommandée + AR

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de l'immeuble SEVEN HOUSE à Nouméa.

Réf : votre dossier reçu le 08 septembre 2008.

PJ : - 1 récépissé,
- 1 délibération n° 205-97/BAPS du 20 juin 1997.

Monsieur le gérant,

Veuillez trouver ci-joint, le récépissé de déclaration n° 6034-2-5075/DENV/BEI/lcc du 09 octobre 2008 délivré à la société SARL Seven House, concernant la déclaration de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de l'immeuble Seven House, sise 307 rue Jacques Iékawé, 7^{ème} Km – Ville de Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint, les prescriptions générales auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de ces installations.

Veuillez agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

